

Avis 07-A-10 du 26 septembre 2007

relatif au rapprochement des activités de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de
Paris et de la société Unibail Holding SA dans
le secteur de la gestion de sites de congrès-
expositions et de l'organisation de foires et
salons

Posted on: 06 décembre 2007 | Secteur :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Entreprise(s) concernée(s)

Unibail Holding SA, Chambre de
commerce et d'industrie de Paris
(CCI)

Lire

le texte intégral de l'avis

543.08 Ko